

**Arrêté n° 2023-42
Modifiant l'arrêté N°2023-30 relatif aux
candidats**

**ÉLECTIONS
PARTIELLES AU CONSEIL DE GESTION
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**

A distance par voie électronique

Du mardi 28 mars 2023 au mercredi 29 mars 2023

**COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS
ASSIMILES**

**COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET
PERSONNELS ASSIMILÉS**

Collège DES PERSONNELS BIATSS

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-126 du 26 septembre 2022 relatif aux élections de représentants du collège C du secteur des disciplines de santé et du collège D à la Commission de la recherche de l'Université d'Angers, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2023-13 relatif aux élections partielles au conseil de gestion de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, collège A, collège B et collège des personnels BIATSS

Vu l'arrêté n° 2023-30 relatif aux candidats aux élections partielles au conseil de gestion de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, collège A, collège B et collège des personnels BIATSS

Vu le retrait de candidature de monsieur François HUGONNIER en date du 17 mars 2023,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

L'article 2 de l'arrêté précité est modifié comme il suit :

Article 2 : CANDIDATS COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANRS- CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILES

MME DARMON CAROLE

M. BIALAS HUBERTUS

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Angers,

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 21 mars 2023

Publié le 21 mars 2023